



Independent observer
of the Global Fund

LE CONSEIL DU FONDS MONDIAL APPROUVE UNE SUBVENTION EXTRAORDINAIRE POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le Conseil d'administration du Fonds mondial a approuvé la recommandation formulée par le Secrétariat d'octroyer une subvention extraordinaire sur deux ans à la République centrafricaine, afin que les services essentiels assurés auprès des patients atteints de tuberculose puissent continuer à fonctionner dans la capitale déchirée par le conflit en cours dans le pays.

Ce financement, approuvé le 6 juin, sera pris sur les fonds alloués à la RCA dans le cadre du nouveau modèle de financement (NMF), mais en renonçant à appliquer certaines conditions relatives aux demandes de financement imposées par le NMF, en raison de la situation d'urgence humanitaire que connaît le pays.

Dans sa recommandation, le Comité d'approbation des subventions a déclaré que « le contexte d'extrême urgence et la poursuite de la crise politique en RCA nécessitent de faire des exceptions aux règles du nouveau modèle de financement dans la procédure liée à la demande en cours ». Cela fait suite à une procédure accélérée qui a permis d'approuver la mise en place d'un nouveau bénéficiaire principal, la Fédération internationale de la Croix-Rouge, qui va désormais gérer les subventions destinées à la lutte contre le VIH et la tuberculose, en plus de celles accordées pour lutter contre le paludisme.

Il est prévu que lorsque la sécurité aura été rétablie en RCA, le pays pourra alors accéder au reste des fonds alloués, conformément à la procédure du nouveau modèle de financement.

La réponse à cette crise, qui a fait des milliers de morts et déplacé des centaines de milliers de personnes, est le signe d'une flexibilité nouvelle dans le fonctionnement du Fonds au niveau des

pays. Lors de crises humanitaires antérieures, le Fonds avait été critiqué par des acteurs humanitaires et des gouvernements pour son incapacité à s'adapter à la situation.

Un rapport très attendu du Groupe technique de référence en évaluation, qui pose les bases d'une nouvelle politique sur les États fragiles, devrait renforcer cette nouvelle flexibilité visant à assurer la continuité des services même lors de crises ou de conflits.

Le Conseil d'administration a également approuvé la création d'un Fonds d'urgence humanitaire doté de 30 millions de dollars, qui pourra être utilisé selon les besoins pour soutenir la prestation de services dans des situations d'urgence.

La RCA fait partie des pays prioritaires en ce qui concerne la lutte contre la tuberculose en Afrique subsaharienne. Même avant le conflit civil qui a éclaté en mars 2013, la RCA avait l'un des taux de mortalité due à la tuberculose parmi les plus élevés au monde, un taux alors estimé à 50 pour 100 000 habitants. Selon les estimations, l'incidence de la maladie était de 327 cas en 2012, tandis que la prévalence s'élevait à 520 cas pour 100 000 habitants.

La crise et les déplacements de population qui ont suivi, à la fois dans le pays et en dehors de ses frontières, n'ont fait qu'aggraver une détection des cas déjà faible, les mauvais résultats thérapeutiques et des taux élevés d'abandon des traitements. L'effondrement du système de santé fait que les organisations internationales doivent désormais répondre à la quasi-totalité des besoins en matière de prestation de services, une situation qui a peu de chances d'évoluer au cours des deux à trois prochaines années.

En approuvant cette subvention extraordinaire, le Conseil d'administration a en réalité mis en suspens une demande de renouvellement faite par l'instance de coordination nationale (ICN) du pays en novembre 2013, estimant que cette demande ne serait plus « adaptée à un contexte national nécessitant un recentrage stratégique et une hiérarchisation des priorités pour s'attaquer aux principaux obstacles qui empêchent de lutter efficacement contre la tuberculose dans une crise humanitaire en constante évolution ».

La subvention de 4,6 millions d'euros (6,27 millions de dollars) sera fusionnée avec une subvention VIH existante de 15 millions d'euros (20,45 millions de dollars) afin d'exploiter au mieux les moyens d'action, de rationaliser la chaîne d'approvisionnement et d'assurer une prestation des services au-delà de la capitale, par quelques organisations non gouvernementales encore capables d'exercer leurs activités dans les provinces périphériques.

Pendant la mise en œuvre de la subvention, l'accent sera mis sur la prestation de services essentiels revêtant une importance vitale, plutôt que sur des objectifs à long terme comme le renforcement des systèmes de santé, le renforcement des capacités ou l'expansion des programmes. Environ 500 000 euros de la subvention seront mis de côté afin de conserver des ressources pour des activités spécifiques à destination des populations clés, une fois que la situation se sera suffisamment stabilisée pour pouvoir identifier ces populations.

Les mesures d'atténuation des risques mises en place en décembre 2013 incluent la politique de sauvegarde supplémentaire et une politique ciblée de zéro liquidité pour les sous-réциpiendaires, ce qui signifie que les fournisseurs sont payés directement par le réциpiendaire principal sans passer par des sous-réциpiendaires.

Pour compléter ces mécanismes de suivi, un comité consultatif chargé d'examiner les urgences a été créé au sein de l'ICN et un spécialiste de la santé publique et de l'aide humanitaire a pris ses fonctions dans la capitale, grâce à un cofinancement du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

